



Session du 29 juin 2020

Intervention de Brigitte Guglielmi

Protection de l'environnement  
Projet stratégique de développement durable

Monsieur le Président,  
cher-e-s collègues,

En février dernier nous avons déjà salué le travail réalisé en matière de développement durable et les initiatives qui ont été prises mais nous vous avons demandé d'aller plus loin en faveur de la transition écologique. Nous vous avons proposé :

- un pilotage partenarial à l'échelle départementale avec une conférence verte,
- un budget vert pour engager rapidement des actions de lutte contre le réchauffement climatique et d'anticipation sur les infrastructures
- un pilotage transversal au sein de la collectivité afin de garantir la cohésion entre transition écologique et transition sociale, entre l'ensemble des politiques sociales, éducatives, de développement et des politiques environnementales.

6 mois ont passé. Nous partageons toujours votre constat :

Je vous cite « la recrudescence des risques climatiques va se poursuivre du fait de l'inertie du climat des émissions de gaz à effet de serre déjà effectives », « parfois abordés sous un seul angle environnemental, [les risques climatiques] portent cependant les germes des désorganisations conséquentes de l'économie et de hausse des fragilités sociales », « il nous faut diminuer de 4% les émissions de Gaz à effet de serre, et même de 7.6% pour espérer limiter le réchauffement à 1.5°C », « les collaborations entre les acteurs locaux sont cruciales pour faire face », « les vulnérabilités à tout type de crise se nourrissent des inégalités

sociales », «48 000 décès par an sont liés à la pollution» (en parallèle 30 000 du Codiv19....).

Ce constat est alarmant, il y a urgence à agir, à transformer nos modes de vie. Plusieurs actions sont menées ou en cours, elles sont intéressantes mais s'inscrivent dans une démarche trop lente.

Vous dites préparer l'avenir, avec un slogan : Anjou 2021 !!!...

Mais pour 2030/40/50 ? Alors qu'en matière de changement climatique, notre collectivité doit s'engager à tout mettre en œuvre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ; à tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait plus de passoire thermique en 2030 (loi Energie-Climat) ; en matière de santé, à tout mettre en œuvre pour réduire la pollution urbaine et le recours aux pesticides ; en matière de mobilité, à tout mettre en œuvre pour tripler les déplacements vélo d'ici 2024 (loi LOM) ...

Bien sûr, le Département n'est pas la seule puissance publique à pouvoir déployer des moyens et le Département ne peut pas garantir que ces objectifs seront atteints. Mais le Département peut mobiliser de nombreuses ressources humaines, logistiques et financières, le Département peut impulser une dynamique de transformation.

Quelle ambition portons-nous pour l'Anjou ? Quel horizon à plusieurs décennies pour les habitants ?

Aujourd'hui, il nous faut débattre et arrêter des objectifs quantifiables et évaluables.

Aussi, nous réitérons les propositions que nous vous avons faites en février :

- L'installation d'une conférence verte départementale réunissant les collectivités territoriales, l'Etat, les filières économiques et les associations écologiques et citoyennes. Soumettre ce projet stratégique du Développement Durable à l'approbation, l'enrichir.
- L'installation d'un comité de pilotage interne permettant de suivre et évaluer les actions engagées, d'en développer de nouvelles et de mobiliser de façon transversale.
- L'adoption de premières mesures car il n'est pas besoin de disposer du diagnostic en cours pour affirmer un soutien au développement du covoiturage ou des déplacements à vélo par l'ouverture d'une autorisation de

programme. Il n'est pas utile de disposer du diagnostic pour affirmer vouloir lutter contre le gaspillage alimentaire et vouloir soutenir les acteurs locaux des circuits courts. De même qu'un appel à initiatives pour le développement d'habitat à énergie positive peut être lancé de façon concomitante à la réalisation du diagnostic.

En revanche, l'ouverture de ce budget permettrait à l'ensemble des acteurs de se sentir soutenus et accompagnés dans leurs initiatives.

- Le dépôt de candidatures afin de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat, dans le cadre d'un contrat de transition écologique ou de l'appel à projets Territoires innovants.

C'est pourquoi nous vous proposons un amendement consistant en l'ouverture d'Autorisations de programme et de crédits dès 2020, pour des investissements urgents face à la crise écologique mais aussi au service de la crise économique actuelle en investissant.